

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**

N° 3-1511 rév. 2

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**MADIC
5 impasse des tourmalines technoparc de l'aubinière
44300 NANTES**

SIREN : 871800074

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1511 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **07/01/2019**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/11/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement / Transport,
Pole manager - Environnement / Transport,


Hélène GIBIERGE

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1511 Rév. 1.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1511 Rév. 1.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1511 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

MADIC

**5 impasse des tourmalines technoparc de l'aubinière
44300 NANTES**

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 18 - METROLOGIE LEGALE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.1 - Pesage	
<p>18.1.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA) #</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ (A1) Vérification périodique des IPFNA de classe III <i>de 0 à 30 kg</i> ➤ (A2) Vérification périodique des IPFNA de classe IIII <i>de 0 à 30 kg</i> 	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 26 mai 2004 modifié et décision du 13 juillet 2009 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des IPFNA Procédure interne Pour chaque classe de précision les portées maximales par implantation sont disponibles auprès de l'organisme</p>
18.2 - Liquides	
<p>18.2.3 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ (B1) Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des petits avions ou petits bateaux - code 501 <i>Débit inférieur ou égal à 50 m³/h</i> 	<p>Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 28 juin 2002 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne</p>

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
MADIC - CES	3 rue Etienne Collombet 31470 FONSORBES	02 40 92 18 58	Toutes activités

Date de prise d'effet : **07/01/2019**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager



Maxime ORZEKOWSKA

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1511 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr